

Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration est obligatoire de la part du propriétaire pour qu'il vous autorise à faire la demande de permis ou pour venir récupérer le permis.

SECTION 1 | IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom du (des) propriétaire(s) : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____ Autre numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

SECTION 2 | IDENTIFICATION DE L'IMEUBLE

Adresse complète de l'immeuble: _____

Numéro de lot : _____

SECTION 3 | PERSONNE AUTORISÉE (MANDATAIRE)

Nom du mandataire ou de l'entreprise autorisée : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____ Autre numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

SECTION 4 | DESCRIPTION

Demande de permis de construction : _____

Demande de permis de rénovation : _____

Certificat d'occupation : _____

Autre (préciser) : _____

SECTION 5 | SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

Je, soussigné(e), propriétaire de l'immeuble identifié ci-dessus, autorise par la présente la personne mentionnée à la section 3 à agir en mon nom auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour toute démarche relative aux demandes de permis ou certificats mentionnés à la section 4.

La présente procuration a été signée le _____ et est valide jusqu'au _____

Nom du propriétaire (lettres moulées)

Nom du mandataire (personne autorisée) (lettres moulées)

Signature du propriétaire

Signature du mandataire (personne autorisée)

LES SIGNATURES DE TOUS LES PROPRIÉTAIRES SONT REQUISES